BUDGET PARTICIPATIF 2ème édition

Comité des Projets
Formulaire de candidature

Le Comité des Projets se compose :

- De 6 élus désignés par le conseil municipal dont un président nommé par la Maire,
- De 6 citoyens désignés par tirage au sort, lors du conseil municipal des enfants, après dépôt de candidature par mail à **budget.participatif@mairie-avensan.fr**

Lorsque les services de la commune auront analysé les propositions citoyennes et rendu leurs avis, le Comité des Projets se réunira pour valider la liste des projets qui seront soumis au vote des Avensannais et Avensannaises.

Le Comité des Projets aura pour rôle de vérifier le critère d'intérêt général et collectif du projet proposé.

Le Comité des Projets sera également garant du vote et participera à l'évaluation du budget participatif.

Dans un souci de transparence, les membres de ce comité ne peuvent être porteurs de projets à titre individuel. Ils peuvent cependant déposer un projet à titre collectif à condition de ne pas être référent. Dans ce cas, ils s'engagent à ne pas se prononcer sur le/les projets qui les concernent lors de la sélection réalisée par le Comité des Projets.

Je postule pour intégrer le Comité des Projets :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Joindre au dépôt de candidature :

- - Règlement du Budget Participatif daté et signé avec la mention "Lu et approuvé"
- - Une copie de la pièce d'identité
- - Un justificatif de domicile

Date : _____ Signature : _____

Donnez vie à vos idées !

COMMUNE AVENSAN